EPV/2025/110 PP - Avenant n° 4 à la convention pour le placement de conteneurs à vêtements, type « bulles enterrées » du 07/12/2015

Entre d'une part,

L'asbl Les Petits Riens, dont le siège est établi à la rue Américaine 101 à 1050 IXELLES, ici représentée par Monsieur Thierry SMETS, Administrateur, dénommée ci-après « **l'Association** » ;

et d'autre part,

La Ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins au nom duquel agissent Monsieur Anas BEN ABDELMOUMEN, Echevin des Finances et de la Propreté Publique, et Monsieur Dirk LEONARD, Secrétaire de la Ville, dénommée ci-après « **la Ville** » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Localisation de l'implantation des bulles enterrées

L'article 2 de la convention pour le placement de conteneurs à vêtements, type « bulles enterrées » du 07/12/2015 entre la Ville et l'Association, suite à la proposition de nouveaux sites par la Ville, est complété par l'énoncé suivant :

« Un accord a été conclu entre les parties quant aux différents sites approuvés par l'Association pour l'installation deux conteneurs à vêtements, type « bulles enterrées », à savoir :

- place Peter Benoit, angle Kruisberg

La Ville autorise l'Association à placer des conteneurs à vêtements enfouis sur les sites définis ci-dessus. »

Fait à Bruxelles en deux exemplaires le ....., dont chaque partie déclare avoir reçu le sien.

Pour l'asbl Les Petits Riens

Thierry Smets
Administrateur

Pour la Ville de Bruxelles

Anas BEN ABDELMOUMEN, Echevin des Finances et de la Propreté Publique

Dirk LEONARD
Secrétaire de la Ville